

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, CI. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 52 /2003

OBJET : ASSAINISSEMENT

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE A WINGEN

- VU la compétence assainissement,
- VU l'avis de la sous-commission assainissement en date du 12 mars 2003,
- VU l'avis du bureau en date du 17 mars 2003,

Suite à un courrier de la Sous-Préfecture de Wissembourg précisant que la précédente délibération n'autorisait pas expressément le Président à signer les documents découlant de la décision, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Dans le cadre du contrat pluriannuel de Wingen en cours, il y a lieu de réaliser la mise en conformité de la rue du Château Fort et la vérification des raccordements rivaux Wingen et Petit-Wingen. Il convient de missionner l'entreprise BEREST (maître d'œuvre) pour ces travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- . **approuve l'avant-projet de maîtrise d'œuvre présenté par SA BEREST pour un montant de 4 700 € HT,**
- . **autorise le Président à signer les documents en découlant.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

